

UNIVALOM

Siège :
Route de Grasse
06600 – ANTIBES
Tél. 04.93.65.48.07

**SYNDICAT MIXTE POUR LA VALORISATION DES
DECHETS MENAGERS**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre des Membres du
Conseil Syndical

Légal :38
En exercice :24
Présents :13
Votants :14
Procuration.....1
Date de la convocation :
27 Juin 2017

SEANCE du 7 Juillet 2017

Délibération 2017-17

OBJET : Autorisation signature avenant n°1 au marché de gestion de la " Déchèterie Modulaire " de Mandelieu-La Napoule.

- Original
 Expédition certifiée conforme à l'original

Pour la Présidente,
Le Directeur

Fabien TREMBLAY

L'an DEUX MILLE DIX SEPT le 7 Juillet à 10h30, le Conseil Syndical dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale

Présents :

Membres titulaires :

Madame Josette BALDEN, Présidente
Martine BONNEAU Michelle SALUCKI, représentantes de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Bernard ALFONSI représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins
Roland RAIBAUDI représentant de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse
Anne-Marie BOUSQUET, Daniel LEBLAY, représentants de la Commission Syndicale
Emmanuelle CENNAMO représentante de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins

Membres suppléants :

Nathalie DEPETRIS, Christine SYLVETRE, Pierre SALMON, Gilbert TAULAUNE, Marie TARDIEU représentants de la Commission Syndicale

Procurations :

Monsieur DULBECCO représenté par Anne Marie BOUSQUET

Membres excusés :

Jean LEONETTI, Eric MELE, Patrick DULBECCO, Cléa PUGNAIRE, Guilaine DEBRAS, Claudine MAURY, Michel VIANO, Evelyne FISCH représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis
Monique ROBORY-DEVAYE, représentants de la Commission Syndicale et de la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins.
Richard RIBERO, Laurent COLLIN, Alain ARZIARI, Alain GARRIS, Patrick LAFARGUE, Guy LOPINTO, représentants de la Commission Syndicale
Marie-Louise GOURDON, représentante de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20170707-2017-17-DE
Date de télétransmission : 21/07/2017
Date de réception préfecture : 21/07/2017

Madame Anne-Marie BOUSQUET est désignée en qualité de secrétaire

Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

Le Marché n°10/015 relatif à la "Collecte des déchets ménagers et assimilés et ses prestations associées", passé par la Ville de Mandelieu-La Napoule avec la Société STE SUD EST ASSAINISSEMENT a été notifié le 29 juin 2010 pour une durée de 7 ans.

La gestion de la partie "Déchèterie Modulaire", relative à la déchèterie de Mandelieu-La Napoule, détachée de ce marché et transférée au 1^{er} janvier 2014 à la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins (CAPL), puis à UNIVALOM au 1^{er} janvier 2015, arrive donc à échéance le 30 juin 2017.

Afin de préparer la continuité du service proposé aux usagers, par un transfert sur le réseau des déchèteries gérées par le SMED, et de permettre ainsi une diffusion efficace de l'information, la Communauté d'Agglomération Cannes Pays de Lérins, en accord avec la Commune de Mandelieu-La Napoule a souhaité prolonger le marché en cours jusqu'au 31 Octobre 2017, soit après la saison estivale durant laquelle les flux collectés en déchèterie sont importants.

La présente délibération a pour objet d'adopter l'avenant au marché transféré, et dont la sollicitation a été effectuée par la CAPL et la Ville de Mandelieu-La Napoule, prolongeant de 4 mois la durée du marché, à compter du 30 juin 2017.

Cette prolongation aura pour effet d'augmenter le montant du marché comme suit :

Montant de l'avenant

Montant réglé à la date du 30/06/2017 :.....1 009 789,86 € HT
Coût de la prolongation de 4 mois : 23 285,23 € HT x 4 =..... 93 140,92 € HT
Nouveau montant total :.....1 102 930,78 € HT
soit 9,22% du montant global du marché transféré.

Cette modification entraînant une augmentation de plus de 5 % du montant du marché initial, le projet d'avenant a été soumis à l'avis conforme de la Commission d'Appel d'Offres, conformément à l'article 118 du Code des Marchés Publics issu du décret 2006-975 du 01/08/2006, et en application de la Loi n° 95-127 du 8 février 1995, article 8.

En date du 27 Juin 2017, la Commission d'Appel d'Offres, après avoir pris connaissance des éléments de présentation et de justification, a émis un avis favorable à la passation de l'avenant.

Il est donc proposé au Comité Syndical :

- **D'AUTORISER** Madame la Présidente à signer l'avenant du marché de gestion de la " Déchèterie Modulaire " de Mandelieu-La Napoule joint en annexe de cette délibération,
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires sur le compte 6041 du Budget Primitif 2017.

**Où cet exposé,
Après en avoir délibéré conformément à la loi,
Le Comité Syndical
A l'unanimité**

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer l'avenant du marché de gestion de "Déchèterie Modulaire" de Mandelieu-La Napoule,
- **INSCRIT** les crédits nécessaires sur le compte 6041 du Budget Primitif 2017.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente



Josette BALDEN

Accusé de réception en préfecture
006-200046076-20170707-2017-17-DE
Date de télétransmission : 21/07/2017
Date de réception préfecture : 21/07/2017